



FICHE ACTION CMR 1



Renforcer l'efficacité des dispositions en matière d'aération et d'assainissement des lieux de travail en accompagnant les entreprises

Pilote

DIRECCTE

Partenaires associés

Carsat
Services de Santé
au Travail
Branches professionnelles
MSA

Cible

Les établissements de moins 50 salariés

Janvier 2018

Descriptif

Coordonner l'action des préventeurs en matière d'aération assainissement afin d'accompagner les entreprises dans le choix et le suivi de l'efficacité leurs installations.

Déroulement de l'action

Phase 1 : Identifier les démarches et les ressources des acteurs régionaux en matière d'aération assainissement des lieux de travail.

Phase 2 : Sensibiliser les acteurs relais sur les obligations des entreprises, les offres de services des partenaires (outils, accompagnement, aides financières,...) lors de réunions collectives.

Phase 3 : Accompagnement individuelle au cas par cas.

Indicateurs

Nombre d'établissements sensibilisés par cible.

Nombre d'entreprises accompagnées par cible.

2017 :
Phase 1

2018 :
Phase 2

2018-2019 :
Phase 3

2020 : bilan
de l'action